

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 05 - 20

Séance du 25 mai 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représenté : 5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DENOMINATION DE VOIES

**VOIES PUBLIQUES
ET PRIVEES OUVERTES
A LA CIRCULATION
PUBLIQUE**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN
Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia,
MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI
Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,
BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique,
LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann,
PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis
FERRARA)

Conseillers Municipaux : Mesdames Laurene CATANI (procuration à
Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à
Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à
Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à
Monsieur Dominique HOCQUET).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRARD

Accusé de réception en préfecture
083-21830125-20210525-DEL20210520-DE
Date de télétransmission : 27/05/2021
Date de réception préfecture : 27/05/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies décrites dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation publique a fait l'objet d'une consultation organisée auprès des riverains afin d'identifier parmi un choix proposé de plusieurs dénominations non utilisées dans la Commune, celles retenues par une majorité de riverains.

Ces actions de dénomination ont pour objet la qualification de l'adressage et ont de multiples enjeux, tant pour les livraisons et activités économiques, que pour les interventions des secours et pour les fournisseurs de fluides ou de services physiques ou numériques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies suivantes :

Voies publiques à dénommer :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
	Prolongation de la RUE JEAN MOULIN	La traverse Jean Moulin est désormais incluse dans la continuité de la rue Jean Moulin
La Miolane	Prolongation du BOULEVARD DE LA LITORNE	Prolongation du Boulevard de la Litorne jusqu'à la route de la Cadière

Voies privées à dénommer :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Le Sauvet	CHEMIN DU CRIQUET	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°458)
	CHEMIN DE LA GIROLLE	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°516)
	CHEMIN DE L'ALOUETTE	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (côté gauche en remontant à hauteur du n°581)
	CHEMIN FRANÇOIS CANAC	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°804)
Contre-allée de la Farandole	CHEMIN DE LA GAVOTTE	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement à la contre-allée de la Farandole qui démarre à partir du Cabinet vétérinaire et passe derrière la Résidence l'Azur

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210525-DEL20210520-DE
Date de télétransmission : 27/05/2021
Date de réception préfecture : 27/05/2021

Contre-allée de la Farandole	CHEMIN DE L'ORIGAN	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement à la contre-allée de la Farandole qui démarre entre la boulangerie et le Cabinet vétérinaire
Route de Bandol	CHEMIN DE L'AVEN	Voie privée ouverte à la circulation publique située à hauteur du nouveau n°1884, route de Bandol (ancien n° 2512)
Autour de l'Avenue de la Mer	IMPASSE DE LA BIGNONE <i>(initialement dénommée « Rue des Arbousiers » par délibération n° 2021.04.16 du 13 avril 2021)*</i>	Voie privée perpendiculaire à l'avenue de la mer menant notamment à la Résidence « le Village »

* par courriel du 16 avril dernier, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la Commune qu'une voie privée située dans le quartier de la Madrague portait également ce nom. Par conséquent, il y a lieu de modifier le nom de celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de donner à ces voies les noms ci-dessus indiqués.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

<p>Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210525-DEL20210520-DE Date de télétransmission : 27/05/2021 Date de réception préfecture : 27/05/2021</p>
--